

# Un 8 mars historique pour les droits des femmes

DÉCLARATIONS

PUBLIÉE LE 08/03/2024

En 2024, la date du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, marque l'histoire : **c'est aujourd'hui qu'est scellée, dans la Constitution française, la liberté garantie de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).**

Cette victoire historique est l'aboutissement de décennies de luttes pour les droits des femmes, combat pour lequel est engagée la société civile organisée. Depuis le début de sa mandature, le Conseil économique, social et environnemental s'engage à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un axe structurant des politiques publiques.

L'inscription de l'IVG dans la Constitution est un message fort, pour les femmes françaises mais aussi pour celles du monde entier.

Reculer sur le droit à l'avortement, c'est nier le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes. C'est contraindre les femmes, et encore plus les plus défavorisées, à avorter clandestinement, à leurs risques et périls, ou les obliger à partir avorter dans un pays qui l'autorise. Reculer sur le droit à l'avortement, c'est aussi se préparer à reculer sur une multitude de droits.

- *Déclaration du bureau du CESE de 2022 en faveur de l'inscription du droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution.*

Ainsi, la France devient le premier pays à inscrire dans sa Constitution l'IVG et entre dans l'Histoire.

## Et l'Europe ?

Ce moment historique résonne d'autant plus que L'Europe est actuellement en proie à des mouvements de régression : la Pologne et la Hongrie ont restreint leurs législations, déjà très conservatrices, en matière d'avortement.

Le CESE alertait, en octobre dernier, lors de son évènement « Droits des femmes : Quels enjeux pour les élections européennes 2024 ? » sur ces **reculs massifs constatés dans plusieurs pays en Europe** sous l'effet de partis conservateurs et de lobbies.

C'est ainsi que de 2009 à 2018, 700 millions de dollars sont allés dans des campagnes anti-genre en Europe, un budget qui a quadruplé.

C'est d'une seule voix que les délégations aux droits des femmes et à l'égalité des trois assemblées : [Sénat](#) , [Assemblée nationale](#) et [Conseil économique social et environnemental](#), ont porté un message fort. **Les droits des femmes ne peuvent et ne doivent pas servir de variable d'ajustement ou de ligne de négociation politique.**

Alors que les élections européennes des 6 et 9 juin approchent à grand pas, [Agathe Hamel](#) rappelle que « *les femmes ont toujours été pionnières dans la défense de leurs droits, et nous espérons qu'elles seront nombreuses à aller se mobiliser pour ce vote.* ».

Les droits des femmes doivent être au cœur de la campagne des européennes, car là où s'organisent des mouvements qui limitent ou font reculer ces droits fondamentaux, la riposte doit elle aussi être soutenue.

La mobilisation des citoyennes et des citoyens pour ces élections est cruciale avec un champ d'action européen bien plus proche que l'on ne le croit. L'échelle européenne forge la législation au sein des Etats membres. Par exemple, c'est grâce à des institutions européennes que les congés paternité et maternité mais aussi la parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises ont pu être obtenus.

## À travers le monde, les femmes se mobilisent pour leurs droits

Hors de l'Europe, les droits des femmes subissent aussi de fortes pressions. Pour faire face, elles sont nombreuses à faire front, à l'instar des femmes iraniennes dont le slogan « Femme, vie, liberté » illustre le combat.

C'est pour mettre à l'honneur cet engagement, qui résonne avec beaucoup d'autre menés par les femmes pour leurs droits, que le CESE expose sur ses grilles les affiches du collectif « Poster for Iran » créé par [Ameneh Moayedi](#). Rendez-vous rue Albert de Mun devant les "grilles" du CESE ou [sur notre compte Instagram](#) pour les découvrir.